

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

**REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES FAUTEUILS ROULANTS PAR L'ASSURANCE
MALADIE - (N° 626)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
M. Peytavie
-----**ARTICLE 1ER BIS**

À la seconde phrase, substituer aux mots :

« produit une évaluation détaillée du »,

les mots :

« évalue de façon détaillée le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.